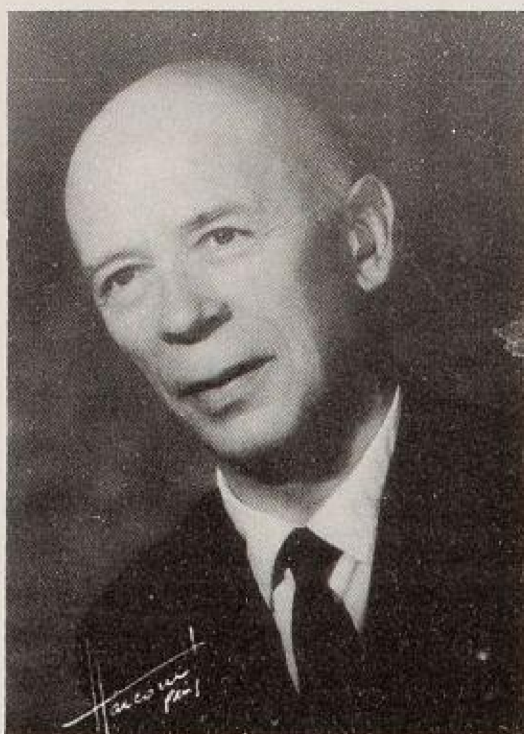


Elections législatives du 18 Novembre 1962

1re CIRCONSCRIPTION DE L'AUBE

Citoyennes, Citoyens !

Nous avons choisi un candidat à présenter à vos suffrages.

Ce que nous voulions, c'était un homme qui connût la région, ses habitants, ses aspirations et ses besoins. Un homme aussi dont l'intégrité, la droiture et le dynamisme fussent évidents, un homme enfin qui fût au courant des problèmes politiques, économiques et sociaux, qui ne serait pas surpris par le mécanisme d'une assemblée, et par les pièges juridiques et administratifs qui annihilent souvent les meilleures volontés.

Nous voulions que notre homme ait déjà été éprouvé : sans doute, il n'aurait pas fait partie d'une Assemblée Nationale, mais il aurait déjà prouvé son intérêt pour la politique nationale, et donné sa mesure dans la politique locale.

Voilà donc les principes qui ont commandé notre recherche, puis notre choix. Car cet homme, il nous a semblé que nous l'avons trouvé avec Henry Supper, maire de Bar-sur-Aube.

Son passé solide, ses magnifiques réalisations comme premier magistrat de Bar-sur-Aube, ses mérites reconnus dans tout le département, sa vie familiale, sa réussite enfin, sont des garanties de l'essor que Supper est capable de donner à votre circonscription.

Il connaît bien tous les problèmes administratifs, économiques et sociaux. Il connaît moins bien ceux de la terre et de la vigne. C'est pourquoi, avec notre plein accord, il a choisi comme suppléant, Marcel Mongin, maire d'Arconville, agriculteur-viticulteur. C'est Mongin qui conseillera Supper dans toutes les questions agricoles et viticoles. Un bien beau tandem, si vous placez à la tête de la 1re circonscription électorale nos amis — vos amis — Supper et Mongin.

Electeurs, Electrices,

Oui, j'ai accepté de me lancer dans la bataille électorale. Nous n'avons pas pu faire l'union des républicains au premier tour et je le regrette. J'ai demandé aux trois journaux du département de publier mes invitations aux réunions. Deux ont accepté. Je les remercie bien vivement de leur largesse d'esprit.

Je m'excuse, pris par le temps, de n'avoir pu visiter les 200 communes de cette immense circonscription.

Vous connaissez pratiquement tout de moi, puisque, il y a quatre ans, je vous ai adressé mon curriculum vitæ (1).

Dans une affiche de l'époque, je disais : « Le parti radical est le seul groupement de gauche qui ait préconisé le « oui » à la Constitution de la Ve République ». Je l'ai votée pour qu'on l'applique. C'est pourquoi, lorsque le 28 octobre dernier, le Général de Gaulle nous a demandé de la modifier pour donner tous les pouvoirs **à son successeur**, j'ai voté NON.

En période **exceptionnelle**, j'étais d'accord pour donner des pouvoirs **exceptionnels** à un homme **exceptionnel**. Je ne voulais pas les donner à un successeur que, ni vous, ni moi, ne connaissons.

Il me paraît impensable que le Président de la République n'ait pas été informé du déchirement qu'il causait à ceux qui, depuis 1940, lui faisaient confiance.

J'accuse l'U.N.R., en refusant de voter la censure, de n'avoir pas ouvert les yeux au Président de Gaulle qui aurait, peut-être, alors posé deux questions au lieu d'une :

1° Voulez-vous que je parte?... et nous aurions, très nombreux, répondu « non ».

2° Voulez-vous donner des pouvoirs sans limites à mon successeur?...et, tous, nous aurions répondu « non ».

J'accuse l'U.N.R. de tromper l'opinion en prétendant que nous voulons revenir en arrière alors qu'en 1958, je disais dans mes affiches : «... il est beau, le bilan de la IVe République, qui nous a conduit au bord de la faillite, et à deux doigts de la guerre civile... ».

Je continue à penser que la Constitution actuelle est bonne et je fais mien le programme du Rassemblement Démocratique que vous trouverez ci-dessous.

Je crois pouvoir prétendre que, comme Maire de Bar-sur-Aube, j'ai prouvé qu'on pouvait faire du bon travail sans faire trop de politique.

Cela veut dire que, radical-socialiste, c'est-à-dire libéral, je ne suis pas sectaire et je continuerai, demain, à être à la disposition de tous, quelles que soient les opinions, car **l'élu d'une majorité est le député de tous**.

Jamais les intérêts particuliers — et singulièrement le mien — ne passeront avant l'intérêt général.

Il y a beaucoup à faire dans cette circonscription dont 60 % des communes rurales n'ont pas l'eau et dont les projets d'adduction, malgré l'énergique action de notre Conseil Général, sont en panne (l'Aube n'a obtenu cette année que le 1/8 des subventions obtenues par les départements limitrophes).

---

(1) Il m'en reste quelques-uns, et je me ferai un devoir d'en adresser aux électeurs qui m'en demanderaient.

Sciences Po / fonds CEVIPOF

Presque 20 % des habitants des petites communes n'ont pas l'électricité...

On veut fermer l'abattoir de Bar-sur-Aube.

Nous manquons de locaux scolaires dans toute la circonscription.

Nous attendons les Maisons de Jeunes, les Foyers de progrès agricole et viticole!...

Je me mets à votre disposition. Je ne cherche pas une situation. J'ai seulement le désir, dans la période d'appétits féroces que nous connaissons, de mettre ma volonté, mon travail, mon honnêteté et mon bon sens au service de la 1re Circonscription de l'Aube.

Henry SUPPER

Né à Epernay le 22 mars 1907. Marié, 4 enfants
Imprimeur
Ing. E.T.P., D.E.S. Sciences Appliquées
Ingénieur-Docteur
Maire de Bar-sur-Aube
Président de l'Assemblée des Communes (S.I.A.B.A.)
Membre permanent
de la Commission Départementale d'Equipement
Délégué cantonal
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier des Palmes Académiques

Suppléant éventuel :

Marcel MONGIN

Agriculteur, Viticulteur
Maire d'Arconville
Vice-Président de la Fédération Départementale des Exploitants
Membre de la Chambre d'Agriculture
Délégué cantonal
Officier du Mérite Agricole, Chevalier des Palmes Académiques

Candidats, titulaire et suppléant,

DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE
présentés par le Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste

---

PROGRAMME D'ACTION

DANS LE DOMAINE DES INSTITUTIONS ET DES LIBERTÉS :

— Application de la Constitution dans l'équilibre des pouvoirs, et instauration du gouvernement de législature, pour en garantir la stabilité.

— Respect de la légalité républicaine, et de l'indépendance de la Justice.

— Etablissement d'un régime d'information objective par des garanties à la presse, et par un statut démocratique de la Radiodiffusion et de la Télévision françaises.

DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL :

— Expansion dans la stabilité, grâce à un plan économique et social, démocratiquement établi, orienté spécialement vers le logement, les constructions scolaires, le maintien du plein emploi, l'intégration des Français d'Algérie et l'amélioration **sérieuse** du sort des vieux.

— Modernisation de l'agriculture et parité sociale du monde rural.

— Expansion économique régionale et création d'activités industrielles décentralisées.

— Réforme fondamentale de l'enseignement assurant : aux jeunes, l'égal accès aux études; à la nation, la pleine disposition de ses valeurs humaines.

DANS LE DOMAINE DIPLOMATIQUE ET MILITAIRE :

— Présence active de la France dans les organisations internationales.

— Reprise des efforts (justifiés avec éclat par le succès du Marché Commun) pour construire l'Europe, pour parvenir à son unité politique dans le renforcement d'institutions communautaires, pour en faire le partenaire des Etats-Unis dans l'Alliance Atlantique consolidée.

— Négociations en vue d'une défense intégrée, et d'une force de frappe **commune**.

Nous proposons ce programme d'action commune aux Indépendants-paysans, aux M.R.P., à la S.F.I.O., et aux Radicaux comme une réponse aux incertitudes du présent, aux exigences de l'avenir, et aux espérances de la jeunesse.

Marcel MONGIN,
Suppléant éventuel.

Henry SUPPER,
Candidat.

Sciences Po / fonds CEVIPOF